ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services d'urgence

Question au Gouvernement n° 4338

Texte de la question

SERVICE DES URGENCES DE L'HÔPITAL DE THANN

M. le président. La parole est à M. Michel Sordi, pour le groupe Les Républicains.

M. Michel Sordi. Ma question s'adresse à Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé.

Madame la ministre, il y a deux jours, vous déclariez sur BFM TV : « Je crois beaucoup en la nécessité de sauver les hôpitaux de proximité ». Pourtant, hier, vous avez accepté la fermeture du service des urgences de l'hôpital de Thann, situé dans ma circonscription.

De ce fait, 120 000 personnes sont privées d'un service d'urgence de proximité. Désormais, 30 000 habitants dans les fonds de vallée se trouvent à plus d'une heure de route du premier service d'urgence, ce qui va à l'encontre de la promesse du candidat Hollande de fixer un délai maximum d'une demi-heure pour accéder aux soins d'urgence.

Hier, vous avez laissé quatre des cinq médecins urgentistes quitter leur poste aux urgences de Thann pour être mutés dans un autre établissement.

Leur demande de mutation a été acceptée par le Centre national de gestion du personnel hospitalier sans que l'hôpital de Thann ait été informé ni qu'il ait eu les moyens de retarder leur départ ou le temps de trouver une solution pour réorganiser le service. C'est inadmissible !

Comment peut-on continuer, comme vous l'avez fait en 2015, à réduire le temps de présence des médecins urgentistes dans les établissements, alors même qu'il en manque déjà beaucoup ?

Le groupement hospitalier Sud Alsace était précurseur, par son ampleur, dans la démarche des groupements hospitaliers territoriaux. Nous avons bénéficié d'une aide d'un million d'euros en 2015 pour mettre en place le service de soins de suite et d'oncologie, mais d'aucune aide supplémentaire pour le moment sur l'enveloppe de 200 millions d'euros que vous venez de débloquer pour réhabiliter, comme promis, les bâtiments vétustes.

Madame la ministre, pouvez-vous m'indiquer quelles solutions vous pouvez apporter rapidement pour maintenir les urgences du centre hospitalier de Thann ? Pouvez-vous me confirmer que le groupement hospitalier Sud Alsace va bénéficier d'une aide supplémentaire pour cet hôpital ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe Les Républicains.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Mme Marisol Touraine, *ministre des affaires sociales et de la santé.* Monsieur le député, c'est vrai : l'Agence régionale de santé a été amenée à suspendre l'activité de service d'urgence de l'hôpital de Thann pour une période que je souhaite la plus courte possible. Pourquoi cette décision a-t-elle été prise ? Parce qu'il n'y a plus suffisamment de médecins.

Certains d'entre eux ont quitté l'hôpital, comme le droit français leur en donne la possibilité, dans la mesure où ils ont considéré ne pas avoir à leur disposition tous les instruments ou tous les personnels permanents.

Les postes existent, mais on recourait en quantité excessive à l'intérim médical. Les médecins ont considéré que, tant que celui-ci ne serait pas supprimé, ils ne pourraient pas exercer dans de bonnes conditions. Je souhaite que nous puissions attirer des professionnels, ce qui permettra de rouvrir ce service hospitalier.

C'est ce à quoi nous travaillons et c'est la raison pour laquelle j'ai mis en place un plan d'attractivité pour les praticiens hospitaliers, afin d'accélérer la carrière de ceux qui vont dans des établissements plus isolés ou moins spontanément attractifs, comme celui de Thann.

D'autre part, j'ai mis fin à la tarification à l'activité exclusive dans les hôpitaux de proximité, précisément pour permettre leur maintien.

Encore un mot, monsieur le député : lorsque j'entends certains de vos candidats *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains)* annoncer dans leur programme la suppression des hôpitaux de proximité pour faire des économies en matière de santé, je me dis que vous allez devoir choisir entre la défense de votre hôpital ou celle de vos candidats. À l'évidence, l'une et l'autre ne sont pas compatibles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

Données clés

Auteur : M. Michel Sordi
Circonscription : Haut-Rhin (4e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 4338
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes
Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 novembre 2016
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 novembre 2016